



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

(SFCR)

Exercice 2019

Sommaire

SYNTHESE	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A1. Activité	5
A2. Résultats de souscription	7
A3. Résultats des investissements	7
A4. Résultat des autres activités	8
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
B1. Informations sur le système de gouvernance	9
B2. Exigence de compétence et d'honorabilité	12
B3. Système de gestion des risques	13
B4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	15
B5. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité	17
B6. Fonction d'audit interne	19
B7. Fonction actuarielle	21
B8. Sous-traitance	22
C. PROFIL DE RISQUE	25
C1. Risque de souscription	25
C2. Risque de marché	26
C3. Risque de crédit	26
C4. Risque de liquidité	27
C5. Risque opérationnel	27
C6. Autres risques importants	29
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
D1. Actifs	30
D2. Provisions techniques	32
D3. Passifs autres que les provisions techniques	33
D4. Méthode de valorisation alternative	34
E. GESTION DU CAPITAL	35
E1. Fonds propres	35
E2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	36
E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée	37
E4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	37
E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	37
F. ANNEXE : QRT (ETATS DE REPORTING QUANTITATIF) PUBLICS	38

Synthèse

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance aux biens. Elle intervient presque exclusivement en B to B to C.

Ses principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtiers.

L'évolution positive du chiffre d'affaires de Filassistance International en 2019 a confirmé les objectifs et la stratégie de l'entreprise qui se traduit pour les années à venir dans le cadre d'un plan de développement pluriannuel décliné dans son plan stratégique.

Chiffres clés de Filassistance International International

(K€)	2018	2019	Variation
Chiffre d'affaires	46 791	48 263	3,1%
Résultat d'exploitation	7 435	8 108	9,1%
Fonds Propres Eligibles à la couverture du SCR	34 570	39 272	13,6%
SCR	21 198	22 641	6,8%
Taux de couverture du SCR	163,1%	173,5%	+ 10,4 pts

Activité et résultats

L'année 2019 a été marquée par le gain d'appels d'offres parmi lesquels un lancé par un grand acteur. Cela traduit notamment la capacité de Filassistance International à être référencée sur le marché de l'assistance aux personnes et de conclure des partenariats avec des institutions de premier rang.

Système de gouvernance

La direction générale de Filassistance International met en œuvre les orientations du conseil d'administration. Ces organes de gouvernance s'appuient sur les fonctions clés pour identifier et suivre la maîtrise des risques et la mise en œuvre des plans de remédiation éventuels.

Filassistance International, après avoir renforcé son système de gouvernance en 2018, a poursuivi en 2019 la mise à niveau des différentes politiques solvabilité 2. Ainsi la mise en conformité de l'ensemble de ses politiques est intervenue cette année (notamment avec la revue significative de la politique de souscription qui s'appuie sur un plan stratégique et des normes de tarification formalisées). Le dispositif de contrôle interne qui s'appuie sur un outil du Groupe CNP Assurances est désormais en production ; son déploiement se poursuit en 2020 afin de couvrir l'ensemble de l'entreprise avec une démarche d'amélioration continue.

Filassistance International s'appuie également sur le processus ORSA qui constitue un élément important de pilotage de ses besoins en capital dans le cadre des activités de l'entreprise.

Profil de risques

Le risque de souscription non vie est le principal risque de Filassistance International. Le capital de solvabilité requis pour ce risque représente plus de 67% du besoin en capital S2 avant diversification.

En 2019, le profil de risques de Filassistance International n'a pas changé et n'a pas subi d'orientation particulière. Le suivi du risque de souscription est renforcé par une politique de souscription revue cette année. D'autre part, la tenue d'un comité d'engagement hebdomadaire et d'un comité de suivi de portefeuille trimestriel permettent le suivi et

l'analyse des risques techniques.

Le suivi des risques opérationnels a été renforcé par la mise en place d'un outil Groupe de pilotage du contrôle permanent et du suivi des incidents.

Valorisation des actifs et des passifs

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de Filassistance International est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le conseil d'administration.

Taux de couverture du capital de solvabilité requis (*solvency capital requirement* ou SCR)

Le taux de couverture solvabilité 2 du SCR de Filassistance International est de 173,5% au 31 décembre 2019 en amélioration de plus de 10 points par rapport à fin 2018. Cette amélioration est principalement due à la hausse des fonds propres éligibles qui passent de 34,6 M€ fin 2018 à 39,3 M€ fin 2019.

A. Activité et résultats

A1. Activité

1. Renseignement de caractère général

Dénomination, siège social, n° RCS et code APE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL
108, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD Cedex4

433 012 689 RCS Nanterre – APE : 6512 Z

Forme juridique

Filassistance International , Société Anonyme, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 100 000 €.

Législation

Filassistance International est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

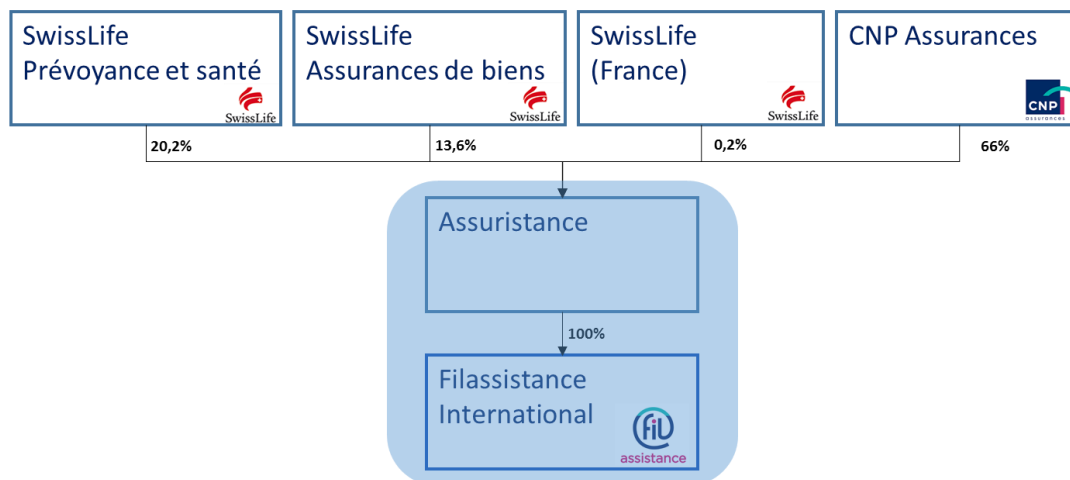
2. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires Filassistance International	aux compte de International	Date début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Mazars			
61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie		Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019
représenté par M.Olivier Leclerc			

3. Actionnariat

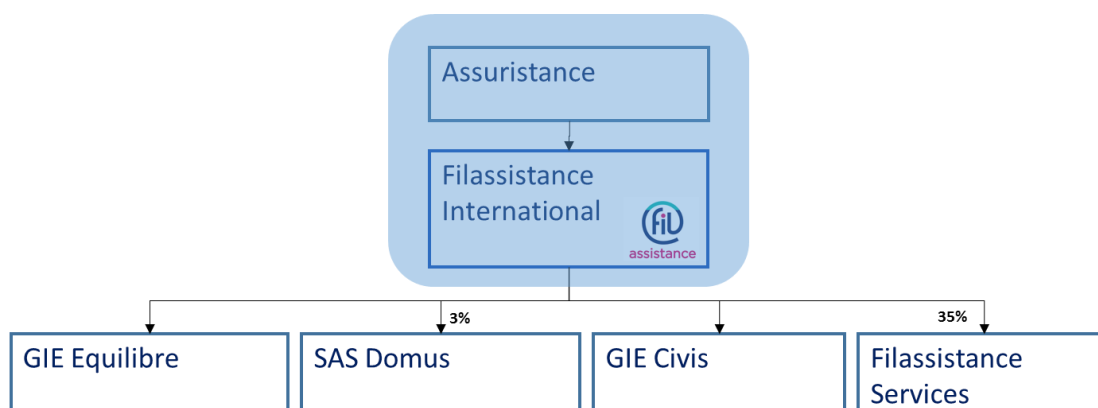
Deux actionnaires, acteurs majeurs de l'assurance détiennent la holding Assuristance qui elle-même détient à 100% Filassistance International , société anonyme régie par le code des assurances et entrant dans le périmètre de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Assuristance est une société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212 de la Directive 2009/138/CE, sous forme juridique de SAS, filiale de CNP Assurances à hauteur de 66% et du Groupe SwissLife à hauteur de 34%.



4. Liste des filiales et participations

Filassistance International détient des participations dans Le GIE Equilibre, le GIE Civis qui sont constitués sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour chacun des liens concernés. Elle détient par ailleurs des participations minoritaires dans SAS Domus et Filassistance International Services



5. Faits marquants sur l'exercice 2019

L'année 2019 a vu la poursuite du renforcement du dispositif de gestion des risques avec l'entrée en production au sein de Filassistance International du nouvel outil du Groupe CNP Assurances qui s'est accompagné de formations et de sensibilisations des métiers à la gestion des incidents et au contrôle permanent.

Au niveau commercial, Filassistance International a remporté un appel d'offres important qui a conduit à enrichir son offre de nouveaux services.

Par ailleurs, Filassistance International a arrêté son offre de téléassistance en gestion directe (résiliation des contrats de téléassistance en cours) pour mettre en place un partenariat avec un prestataire externe qui intègre dans son offre des évolutions technologiques répondant à la demande des clients.

L'année 2019 a également été une année de mise en place d'un nouveau plan stratégique qui s'appuie sur une dynamique renouvelée et des ambitions de croissance et d'efficacité. Ce plan pluriannuel s'inscrit également dans l'évolution du Groupe CNP Assurances dans le cadre du rapprochement avec La Banque Postale.

Filassistance International International a fait face à un conflit social durant le printemps 2019.

Les procédures judiciaires sont toujours en cours concernant le litige né en 2016 entre Garantie Assistance (absorbée

par Filassistance International en 2017) et un partenaire et son courtier. Garantie Assistance a porté plainte au plan pénal contre la société.

6. Activités de la compagnie

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile. Elle rend son expertise d'assisteuse disponible via une vaste offre de services distribuée par des partenaires multiples ou de façon directe à ses clients. Les principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtiers.

A2. Résultats de souscription

1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 48,3 M€ en hausse de 3,1% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par une progression du chiffre d'affaires sur les affaires en stock portée notamment par des renégociations tarifaires ainsi que par des montées en puissance d'affaires nouvelles réalisées en 2018. Par ailleurs, les nouvelles affaires 2019 participent de cette dynamique de hausse. D'autre part, le chiffre d'affaires est impacté négativement par la baisse du chiffre d'affaires sur des contrats en run off et des résilitations de portefeuille. Au global des différents effets, le chiffre d'affaires augmente de 1,5 M€ entre 2018 et 2019.

	2018	2019	Variation
Chiffre d'affaires (K€)	46 791	48 263	3,1%

Le modèle multi partenarial continue à contribuer fortement à l'évolution positive du chiffre d'affaires en 2019.

2. Analyse du résultat

Hors effet de la variation du chiffre d'affaires la hausse du résultat d'exploitation entre 2018 et 2019 de près de 9% s'explique principalement par une baisse de frais généraux en volume ainsi que par des dotations aux provisions techniques moins importantes qu'en 2018. L'effet de la hausse du chiffre d'affaires de 3.1% compensé partiellement par une hausse de la charge de sinistre contribue également à la forte hausse du résultat d'exploitation.

	2018	2019	Evolution en %
Chiffre d'affaires (M€)	46 791	48 263	3,1%
Résultat d'exploitation	7 435	8 108	9,1%
Résultat avant impôts	6 984	7 452	6,7%

Le résultat avant impôts s'élève ainsi à 7 452 K€ en hausse de 6,7% par rapport à 2018.

A3. Résultats des investissements

1. Description du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actif est constitué majoritairement de produit de taux, soit plus de 90% des placements à fin décembre 2019.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous : la valeur des

placements au 31 décembre 2019 s'élèvent à 40,5 M€ (valeur boursière).

Répartition des placements financiers en fin d'exercice (valeur d'achat)	Fin décembre 2019	Répartition des placements financiers en fin d'exercice	fin décembre 2018
Désignation		Désignation	
Obligations	78%	OBLIGATIONS	67,4%
FCP Actions	1,6%	FCP ACTIONS	2,2%
FCP Taux	15,9%	FCP TAUX	24,9%
FCP Mixte	4,6%	FCP MIXTE	5,4%
TOTAL GENERAL	100,0%	TOTAL GENERAL	100,0%

2. Produits et charges générés par les investissements

Le résultat financier 2019 atteint 0,5 M€ (sur base du QRT S.09.01) pour une valeur des placements de 40.5 M€ à fin 2019. Le résultat financier augmente principalement du fait d'une réalisation de plus-value de cession et de la hausse des coupons.

K€	Nature	2019	2018
	Dividendes	-	-
	Coupons	380	283
	Plus ou moins-values réalisées	100	-
	frais de gestion	8	8
	Total	488	291

A4. Résultat des autres activités

Filassistance International n'a pas eu d'autres produits et dépenses sur la période.

B. Système de gouvernance

B1. Informations sur le système de gouvernance

1. Organisation des pouvoirs

La structure de gouvernance adoptée par Filassistance International répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale.

1.1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 6 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration de Filassistance International est assisté par un comité d'audit et des risques composé de trois membres.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2019, a été approuvé par le conseil d'administration le 25 mars 2020.

Principales missions et responsabilités du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 2 fois par an. Il arrête les comptes annuels de Filassistance International et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil.

Le conseil valide le rapport ORSA, les rapports de risques (RSR, actuariel) et le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.2. Le président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.3. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des « ... pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve

que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas lié à la société par un contrat de travail.

Conformément à la réglementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, la société dispose depuis le 1^{er} janvier 2016 d'un Directeur Général Délégué (DGD) qui a de plein droit le statut de dirigeant effectif, cette possibilité est permise par l'article 20.4 des statuts de la société.

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 20.4 des statuts de la société, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Présidence et de Direction Générale et d'approuver la désignation d'un Directeur Général Délégué.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés. La fonctions clés gestion des risques est rattachées à la direction générale. Les autres fonctions clés (actuariat, audit et conformité) sont externalisées auprès du groupe CNP Assurances.

La fonction gestion des risques, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B3, est portée par le responsable de la gestion des risques, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques de Filassistance International. Elle a pour objectif de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques au travers, par exemple, de la politique de souscription ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B5, est externalisée auprès du groupe CNP Assurances. Elle identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines de : déontologie professionnelle et éthique (confidentialité, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats) ; conformité des produits et contrats ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude externe et interne.

La fonction actuarielle, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B7, est exercée par délégation par la direction technique de CNP Assurances. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques ; l'émission d'avis sur la politique de souscription et les dispositions en matière de réassurance ; et une participation au dispositif de gestion des risques.

La fonction d'audit interne, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B6, est déléguée à la Direction de l'audit interne de CNP Assurances. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des

processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour améliorer la qualité et la conformité. Elle contribue également à la préparation du plan d'audit de Filassistance International .

3. Systèmes de délégation

Le système de délégations de pouvoir de Filassistance International repose sur une délégation opérée par le président directeur général. Il transfère une partie de ses pouvoirs et responsabilités aux directeurs lui étant rattachés, parmi lesquels figurent en 1^{er} lieu le directeur général délégué et les membres du comité de direction.

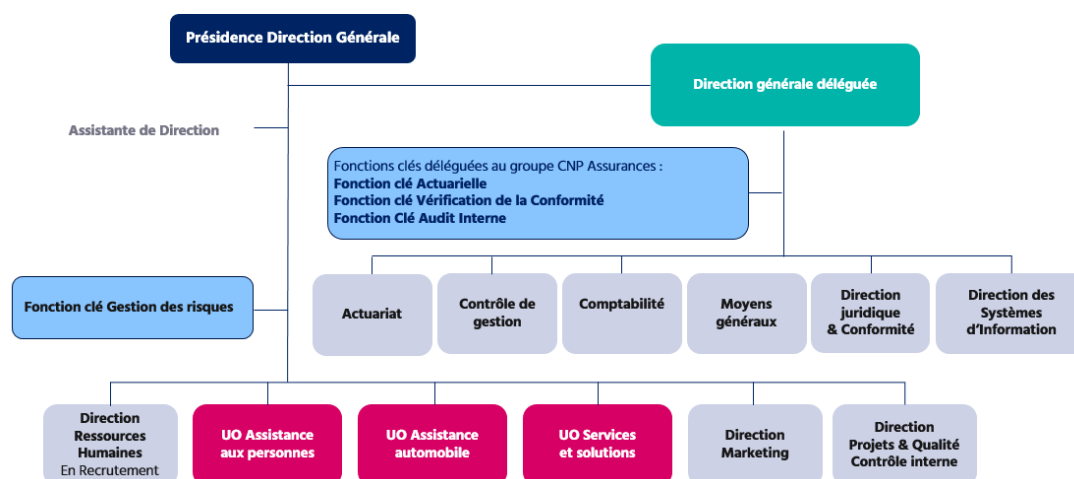
Les délégations de pouvoirs permettent de répondre à :

- des besoins d'organisation
- des besoins opérationnels
- des exigences de sécurité : en particulier en formalisant les limites du délégataire

Le système de délégations de pouvoir participe au bon fonctionnement de la gouvernance et à son contrôle.

4. Organigramme de la compagnie

La société est représentée par son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation de Filassistance International .



5. Changement important du système de gouvernance survenu sur la période

Pas de modification du système de gouvernance durant la période.

6. Dispositif de rémunération

6.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés de Filassistance International

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque catégorie prévue par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines catégories et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

6.1.1. Un salaire fixe

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale dans le cadre de la négociation annuelle;
- à une mesure individuelle d'augmentation qui intervient sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation
- au changement de catégorie pour les chargés d'assistance en lien avec leur ancienneté

6.1.2. Un système de rémunération variable

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

L'éligibilité d'une rémunération à une part variable est déterminée en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste.

6.1.3. Une rétribution variable collective : intéressement, participation

Des dispositifs d'intéressement et de participation existent au sein de Filassistance International , ils permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entité et d'inciter au travail collectif.

6.1.4. Dispositif de rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs de Filassistance International ne perçoivent pas de jetons de présence conformément aux politiques internes de CNP Assurances et SwissLife qui écartent ce type de rémunération pour leurs salariés titulaires d'un mandat d'administrateur.

B2. Exigence de compétence et d'honorabilité

1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

1.1. Administrateurs et dirigeants effectifs

Le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurance s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration d'une entreprise d'assurance, à savoir, des compétences en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

S'agissant des dirigeants effectifs dont la nomination est requise par le conseil d'administration, le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurances est chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis sur la base d'un dossier d'honorabilité et de compétence attestant que le candidat dispose de l'aptitude, des connaissances et de l'expertise du candidat pour diriger de manière effective l'entreprise.

1.2. Fonctions clés

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction clé

sont examinées au regard :

- des diplômes obtenus ;
- des formations spécifiques à Solvabilité 2
- des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée. Une expérience professionnelle significative de l'ordre de dix ans. Dans tous les cas il est procédé à un examen attentif des tâches et missions qui lui ont été confiées lors de ses précédentes expériences professionnelles ;
- des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie...) ;
- des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités...) ;
- de l'honorabilité.

2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le responsable hiérarchique et éventuellement avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Conformément à l'instruction n°2015-I-03 de l'ACPR, les nominations et modifications des 4 fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

En outre, conformément aux exigences du groupe CNP assurances, toute désignation d'une fonction clé chez Filassistance International fait nécessairement l'objet d'une étude préalable et d'une validation au sein du comité compétences et honorabilité (COCH) du groupe CNP Assurances.

B3. Système de gestion des risques

1. Principes de gestion des risques

Au cœur de la directive prudentielle Solvabilité 2, le pilier 2 exige des compagnies d'assurances de mettre en place un système de gestion des risques et notamment de réaliser une évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité.

Dans ce cadre Filassistance International a mis en place une démarche de gestion des risques adaptée en application du principe de proportionnalité. Cette démarche a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus de l'entreprise avec la mobilisation des collaborateurs pour la maîtrise des risques afin de préserver la valeur de la société.

Filassistance International définit une politique de gestion des risques qui a pour objet de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Elle est validée par le conseil d'administration.

2. Cadre du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

La fonction gestion des risques (qui assure la gestion et la surveillance des risques), les trois autres fonctions clés (actuariat, audit et conformité) et la Direction Projets, Qualité & Contrôle Interne assurent et animent la gestion des risques au sein de l'entreprise et des métiers qui la composent.

3. Dispositif général de gestion des risques

3.1. Activités et processus de gestion des risques

Filassistance International identifie les principaux risques auxquels elle fait face en définissant une cartographie de ces risques dans le cadre notamment des activités de contrôle interne.

Par ailleurs le processus de gestion des risques est organisé comme suit :

- Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de gestion des risques et valide l'appétence aux risques et ses déclinaisons annuelles.
- La Direction Générale est responsable du dispositif de gestion des risques.
- Le Comité des Risques interne pilote le dispositif. Le comité se réunit trimestriellement.
- La gestion des risques s'appuie sur le dispositif général de contrôle organisé sur plusieurs niveaux :
 - Des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences. Ces contrôles sont en cours de formalisation.
 - Un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle). Par ailleurs, un outil de gestion des risques et de contrôle interne Groupe est en cours d'implémentation dans le cadre de la mise en place du dispositif de contrôle permanent basé sur la méthode de l'autoévaluation des contrôles par les métiers.
 - Un troisième niveau de contrôle assuré par la fonction clé audit interne

3.2. Gouvernance

3.2.1. La comitologie

Filassistance International a mis en place différents comités dans le cadre de la maîtrise des risques. Le comité des risques (trimestriel) est ainsi notamment chargé de la surveillance globale des risques. Les risques de souscription et de renouvellement quant à eux sont gérés dans le cadre du comité d'engagement qui se réunit de façon hebdomadaire. Le suivi de la sinistralité des portefeuilles de contrats est assuré au niveau du comité de surveillance du portefeuille qui se réunit tous les trimestres.

Par ailleurs un comité risques opérationnels et contrôle interne est mis en place. Il a pour but le suivi des résultats du contrôle permanent et de la gestion des risques opérationnels

Au niveau du groupe CNP Assurances, Filassistance International International peut être amenée à présenter, dans le cadre des dispositions de la politique de souscription, des dossiers de tarification en comité d'engagements groupe. Par ailleurs, au moins une fois par an, Filassistance International présente un état des risques techniques au comité des risques techniques groupe.

3.2.2. Suivi des risques opérationnels

L'organisation générale du dispositif de gestion des risques opérationnels de Filassistance International est adaptée à la nature des risques, à la complexité des opérations (opérations d'assistance principalement), ainsi qu'à la taille de Filassistance International, selon le principe de proportionnalité.

Les directions opérationnelles (Business Unit, fonctions supports) sont responsables de la maîtrise des risques opérationnels. Elles mettent en place le dispositif de gestion des risques en déclinant les méthodes et outils définis par Filassistance International.

Chaque direction opérationnelle a désigné des relais risques et contrôle Risques Opérationnels pour « faire vivre » le dispositif. Ils incarnent la Direction Projets & Qualité Contrôle Interne au sein de leur structure et constituent un relais de cette dernière. Il existe un relais risques et contrôle au sein de chacune des structures de l'entreprise. Ils identifient et suivent les plans d'actions associés à la gestion des risques opérationnels.

La fonction risque et la Direction Projets & Qualité Contrôle Interne, assurent la cohérence globale (méthodes, vision consolidée) du dispositif et animent le réseau des relais risques et contrôle.

La Direction Projet & Qualité Contrôle Interne assure :

- Le cadrage et l'évaluation des risques
- La collecte et l'analyse des incidents
- L'animation du réseau des relais risques et contrôles
- La surveillance du dispositif, les enquêtes, le suivi des plans d'actions et reportings consolidés

3.3. Normes et politiques

La gestion des risques dans le respect des directives solvabilité 2 est régie par des politiques. L'ensemble des politiques ont fait l'objet d'une validation en conseil d'administration en fin d'année 2019, parmi lesquelles on distingue notamment :

- ✓ La politique de gestion des investissements,
- ✓ La politique ALM et gestion du risque de liquidité 2019,
- ✓ La politique de valorisation des actifs et des passifs autres que les provisions techniques,
- ✓ La politique de souscription

3.4. Reporting

De manière annuelle, Filassistance International produit le rapport ORSA.

B4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

1. Présentation du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus du Groupe et en particulier ceux de CNP Assurances relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques. Il vise à permettre :

- La mise en œuvre d'une stratégie de risque au moyen d'une part de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissement) et d'autre part d'analyses d'impacts préalables à toute prise de décision stratégique susceptible d'affecter le profil de risque, parmi lesquelles :
 - ✓ Des décisions stratégiques courantes pour lesquelles l'ORSA est pris en compte :
 - A un niveau « macro » : les définitions du cadre de projection, du plan moyen terme de gestion du capital, de l'allocation stratégique des actifs et des couvertures financières sont réalisées dans le cadre du processus de projection ORSA et sont basées notamment sur une analyse d'impact ORSA.
 - A un niveau plus fin : les lancements de produits, évolutions de produits, réponses à appel d'offres sont décidées notamment sur base d'une analyse de rentabilité rapportée au capital ORSA. Les décisions d'investissements prennent également en compte l'impact sur le capital ORSA des produits financiers.

- ✓ Des décisions stratégiques ponctuelles, ou tout événement impactant significativement le profil de risque de CNP Assurances tel que des acquisitions ou cessions d'activité assurantielle et le lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits majeurs
- ✓ D'assurer un respect permanent de l'appétence aux risques au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités avec les *business units*. Les résultats de ce processus ORSA sont synthétisés dans le rapport ORSA sur une base annuelle.

2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité

Le conseil d'administration de Filassistance International a défini et formalisé son appétence aux risques qui gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de Filassistance International .

Cette appétence se traduit par la nécessité que le besoin en capital ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques à l'horizon du plan stratégique. Les aléas défavorables pris en compte cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels Filassistance International est exposé. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter de la stabilité, indispensable pour le pilotage à moyen terme de la solvabilité de Filassistance International .

Le calibrage du stress technique se base sur du jugement d'experts.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à Filassistance International au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le BGS intègre les prévisions macro-économiques et les perspectives de développement des activités de Filassistance International définies sur l'horizon des projections. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et des éléments de besoin en capital réglementaire les plus défavorables sur l'horizon des projections suite à l'application des scénarios de stress. D'un point de vue calculatoire, le niveau du Besoin Global de Solvabilité est déterminé de la manière suivante :

- Chacun des risques principaux auxquels est soumis l'entreprise fait l'objet d'un calibrage de niveau choqué ;
- Les chocs sont ensuite appliqués sur le scénario central de projection du Business Plan, sur chaque année de projection.

L'ensemble des risques présentés dans la nomenclature des risques ne donne pas nécessairement lieu à la détermination d'une charge en capital dans le cadre des calculs de Besoin Global de Solvabilité.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de Filassistance International est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ainsi l'évaluation du BGS intègre de manière prospective les risques propres à Filassistance International par la prise en compte du plan stratégique et de l'appétence aux risques. Le budget de risques alloué à l'ensemble des activités de l'entreprise, correspond au montant de ses fonds propres. L'évolution du budget de risques est fonction de la politique de distribution des dividendes qui est décidée par les actionnaires de Filassistance International .

3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité

Chaque année, lors de l'élaboration du budget (de septembre à octobre), s'inscrivant dans le processus de planification stratégique, l'évaluation est établie sur la base du cadre d'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'un rapport validé par le conseil d'administration.

Dans les cas exceptionnels de modification du profil de risque ou d'orientation stratégique, il peut être décidé d'effectuer une nouvelle campagne d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité. Ci-dessous, la liste non exhaustive d'éléments susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation :

- Changement majeur dans les orientations stratégiques remettant en cause les indicateurs de risques
- Modification notable de la structure du portefeuille d'actifs ou des passifs
- Modification du contexte macro-économique
- Changement significatif de la réglementation

B5. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité

1. Système de contrôle interne

1.1. Description générale de la politique de contrôle interne

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le Conseil d'Administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle interne de Filassistance International est déployé. Il comprend plusieurs niveaux :

- Des contrôles de 1^{er} niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et visant à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétence ;
- Un 2^{ème} niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 avec les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle) et le dispositif de contrôle permanent ;
- Un 3^{ème} niveau de contrôle périodique assuré par la fonction audit déléguée à CNP Assurances.

Le dispositif de contrôle interne tel qu'il existe aujourd'hui dans les différentes Directions de Filassistance International, permet le suivi de la maîtrise du risque opérationnel tant par les moyens humains (réseau de relais risques et contrôles) que par un outil informatique de gestion des risques opérationnels mis à disposition par le groupe CNP Assurances.

1.2. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est animé par la Direction Projets Qualité et Contrôle Interne qui s'est dotée des ressources nécessaires, avec l'arrivée d'un contrôleur interne au 2nd semestre 2019, pour mener à bien ses missions. Ce dispositif consiste en une démarche continue d'évaluation des contrôles et des risques au sein des processus d'activité.

Il repose sur deux éléments essentiels :

- Le **référentiel des processus** incluant la description de l'enchaînement des activités pour chacun;
- La **nomenclature des risques opérationnels** de l'entreprise mettant en exergue les principaux risques sur lesquels le contrôle interne intervient en priorité.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques unitaires des processus. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Il est composé de risques et contrôles identifiés par les métiers avec le contrôle interne via une approche bottom-up.

Il fait intervenir les directions opérationnelles (ou métiers) et l'équipe du contrôle interne qui est en charge de l'animer. Sur la base de ces risques et contrôles identifiés, le contrôle permanent se déroule suivant un cycle d'évaluation comprenant quatre étapes successives :

4 étapes du cycle d'évaluation du Contrôle Permanent



Dans un souci d'appropriation par les métiers, l'évaluation de la maîtrise des risques repose sur une autoévaluation des métiers sur les contrôles réalisés au fil de l'eau et sur des tests réalisés par les équipes du contrôle interne :

- **L'autoévaluation des contrôles** : Elle est réalisée par les opérationnels grâce à un questionnaire standardisé pour évaluer la couverture du risque et portant sur trois thèmes principaux, notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles.
- **Les tests sur les contrôles** : Au-delà d'une vérification de cohérence, des tests sont menés chaque année par le contrôle Interne sur un échantillon de contrôles autoévalués. Ils consistent en une certification des informations de l'autoévaluation visant à vérifier que chaque contrôle a été évalué conformément à la réalité.
- **La cotation des risques** : La cotation est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence, évaluée selon une échelle à quatre niveaux : Critique, Élevé, Modéré, Faible. Le niveau du risque inhérent est la mesure de l'exposition au risque en l'absence de tout dispositif de contrôle. Le niveau de risque résiduel est celui du risque après prise en compte des éventuels incidents survenus au cours de l'exercice, de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place.
- **Les actions d'amélioration des contrôles** : Les actions concernant des contrôles défaillants font l'objet d'une définition par le métier. La mise en place de ces actions peut être concertée si nécessaire avec les équipes du contrôle interne (cadre méthodologique, objectifs, niveau de priorisation).

L'animation du système de maîtrise des risques de Filassistance International s'appuie sur un outil qui constitue le socle d'animation du dispositif de maîtrise des risques via des modules dédiés aux contrôles permanent :

- Cartographie des risques ;
- Plans d'actions ;
- Déclarations des incidents opérationnels ;
- Plans de contrôles ;
- Indicateurs de suivi des risques-clés ;

Le pilotage global de la maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur le comité des risques opérationnels et du contrôle interne. Il a pour rôle de s'assurer de l'efficacité et de la complétude des contrôles mis en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités exercées par les diverses entités de l'entreprise. Il fait le bilan de la gestion des risques opérationnels (contrôle interne et gestion des incidents opérationnels) et s'assure de la mise en œuvre et de l'avancée des plans de remédiation.

2. Fonction de vérification de la conformité

En 2019, la fonction clef « vérification de la conformité » a été portée par la Directrice de la conformité du Groupe CNP Assurances, actionnaire majoritaire de Filassistance International .

Lors de l'arrivée du nouveau Directeur juridique et conformité au sein de Filassistance International à la fin du premier trimestre 2019, celui-ci a repris la direction juridique de l'entreprise ainsi que, sous la supervision de la direction conformité du Groupe CNP Assurances et dans le cadre des instructions et politiques applicables au sein de celui-ci, le déploiement du plan de conformité afférent à cette entité.

2.1. Positionnement de la direction conformité

Le déploiement et la mise en œuvre opérationnels de la conformité au sein de Filassistance International est assumée par la direction conformité, laquelle opère en étroite collaboration avec la direction conformité du groupe CNP Assurances et sous le contrôle de la Fonction clef « vérification de la conformité ».

Dans ce cadre la direction de la conformité de Filassistance International , outre les ressources qui lui sont propres, peut, pour mener à bien ses missions, s'appuyer sur les différents départements de la direction conformité du groupe CNP Assurances ainsi que sur des consultants externes.

Par ailleurs, elle bénéficie en plus de la veille qu'elle met en œuvre d'une information régulière grâce aux différents groupes de travail spécifiques appelés « filières » organisés par la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Enfin, en participant à la commission juridique du Syndicat National des Sociétés d'Assistance (SNSA) comprenant l'ensemble des sociétés d'assistance du marché, la direction conformité de Filassistance International échange sur les pratiques mises en œuvre par ces dernières.

2.2. Missions et activité de la direction conformité en 2019

La direction de la conformité a poursuivi au cours de l'année 2019 plusieurs chantiers portant notamment sur :

- l'élaboration et la proposition de différentes politiques de conformité ;
- le déploiement au sein de Filassistance International du dispositif « Sapin 2 » du Groupe CNP Assurances ;
- le renforcement du dispositif LCBFT reposant notamment sur une Politique et une cartographie des risques adaptées à ses activités ainsi qu'un dispositif de « matching » quotidien de ses bases clients avec les fichiers PPE et Gel des Avoirs du Groupe CNP Assurances ;
- la mise en œuvre d'un programme de formation obligatoire réglementaire constitué

Concernant la vérification du contrôle des différentes politiques et process conformité, la direction conformité de Filassistance International , en partenariat avec la direction du contrôle interne et la fonction gestion des risques, a eu pour mission d'accompagner les différents services opérationnels et supports dans l'élaboration des modalités de contrôle de niveau 1 tout en élaborant, à son niveau, un système de contrôle identique.

Le contrôle de niveau 2 quant à lui est piloté et déployé par la direction du contrôle interne.

B6. Fonction d'audit interne

A compter du 1^{er} janvier 2016, la fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration.

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance International .

Elle présente notamment :

- Les objectifs de la fonction audit interne
- La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- Les modalités de conduite des missions d'audit
- Les droits et devoirs des auditeurs et des audités
- L'examen externe des pratiques d'audit interne (audit qualité)

1. Cadre organisationnel

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi annuel et un audit de certification tous les trois ans.

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Le responsable de l'audit interne :

- rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance International, sous l'autorité duquel il est placé ;
- exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 ;
- rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance International. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé ;
- tient à la disposition du comité d'audit et des risques, du conseil d'administration les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel

L'audit interne établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans pour les activités potentiellement exposées aux risques et de 3 ans sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de Filassistance International et leur cotation, les orientations stratégiques de Filassistance International et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

L'audit interne peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur ;
- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place ;
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de

l'entreprise ;

- Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise ;
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une autorité de contrôle.

4. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de l'audit interne présente au comité d'audit et des risques du conseil d'administration de Filassistance International le bilan de ses activités 2019.

En 2019, l'audit interne a émis 1 rapport de mission conformément au plan d'audit 2019. Les recommandations relevées au travers de la mission d'audit a conduit à la définition de plans d'action suivis par l'audit interne.

B7. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est portée par un collaborateur du Département Prévoyance de la Direction Technique France de CNP ASSURANCES. La fonction actuarielle est rattachée fonctionnellement au Directeur Général Délégué de la société.

1. La coordination du calcul des provisions techniques

La fonction actuarielle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité. Le calcul des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2 sont confiés au service Gestion des Risques, rattaché à la Direction Générale.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

Elle émet également ses avis au travers du rapport actuariel, destiné aux instances dirigeantes de la société et validé en conseil d'administration

La fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2019.

2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques French Gaap et Best Estimate :

- Les données comptables ;
- Les données de gestion ;
- Les données externes.

Les données comptables correspondent aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French Gaap, les frais généraux ainsi que les sinistres.

Les données de gestion servent à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres dossiers par dossiers, par année de survenance et année de règlements.

Les données externes proviennent des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font l'objet d'aucun regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état, montant de la prime).

Les données externes n'ont pas été transmises dans les délais par les partenaires. Les données de l'exercice précédent ont été adaptées et une estimation des affaires nouvelles a été réalisée avec validation des partenaires.

Des contrôles portant sur la comparaison entre les données comptables et les données de gestion sont effectués trimestriellement, au moment des arrêtés comptables trimestriels. Les contrôles n'ont pas fait apparaître de déficience dans la complétude, l'exactitude et la pertinence des données.

Les données utilisées ainsi que les méthodes de calcul des provisions techniques French Gaap sont validées chaque année par les Commissaires aux Comptes.

3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses

Des modèles différents selon la nature des provisions techniques sont utilisées (exemple : modèle Chain Ladder pour les provisions pour sinistres à payer) pour déterminer les provisions best estimate. Les méthodes retenues ont fait l'objet d'une validation préalable par un cabinet d'audit externe en 2014 et sont documentées.

Par ailleurs, les changements d'hypothèses économiques sont revus. Durant l'année 2019, le modèle de calcul de certaines provisions (provisions obsèques) a fait l'objet d'évolution qui ont eu pour objet d'affiner certains paramètres. Les hypothèses retenues sont validées par la fonction actuarielle.

Il n'y a pas d'incertitude sur la qualité du modèle ni sur la qualité ou le caractère suffisant des hypothèses.

4. Avis sur la politique de souscription

La fonction actuarielle intervient dans le cadre de la souscription pour s'assurer que la qualité des affaires souscrites est alignée avec l'appétence aux risques de Filassistance International. L'avis qu'elle émet sur la politique de souscription est fondé sur des interventions continues au cours de l'année dans le processus de souscription, matérialisées par ses avis sur la tarification des affaires nouvelles dans le cadre de la politique de souscription.

La décision finale de souscription est prise par la direction générale dans le cadre du comité des engagements de Filassistance International (après éventuellement la validation du comité d'engagement groupe dans les cas prévus dans la politique de souscription)

La fonction actuarielle partage également des avis sur la souscription, à la fois en amont de la prise d'engagement et au vu des résultats de sinistralité lors des Comités de suivi de portefeuille de Filassistance International.

5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance

La fonction actuarielle émet un avis sur la politique et les dispositions prises en matière de réassurance.

6. Une participation au dispositif de gestion des risques

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

Elle participe à la production du rapport ORSA en particulier dans le cadre de l'opinion sur l'adéquation des provisions techniques.

B8. Sous-traitance

1. Politique de sous-traitance

1.1. Objectifs et périmètre

La politique de sous-traitance de Filassistance International décrit les principes qui régissent le pilotage des activités de sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place.

Filassistance International International définit la sous-traitance comme l'exécution par une tierce partie d'un service ou d'une activité qui fait partie du modèle d'entreprise de Filassistance International, et qui serait, autrement, exécutée par elle.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Directive 2009/138/CE « Solvabilité 2 » qui introduit la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes, lesquelles doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas de sous-traitance.

Pour Filassistance International, entrent dans le champ de la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes :

- La délégation de l'une des fonctions clés, au sens de la Directive :
 - la fonction de gestion des risques,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne,
 - la fonction actuarielle.
- La sous-traitance d'activités critiques ou importantes du fait de leur caractère essentiel à la continuité d'activité de Filassistance International (sont considérées comme telles les activités dont l'altération ou la dégradation pourrait nuire gravement à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats).
 - la comptabilité de l'entreprise,
 - la conception et la tarification de produits d'assurance,
 - la gestion des actifs ou la gestion de portefeuille,
 - la sélection du risque à l'entrée dans l'assurance,
 - la gestion technique de prestations,
 - la gestion des systèmes d'information.

1.2. Instances de pilotage

Tout projet de recours à la sous-traitance sur une activité susceptible d'être critique ou importante au sens du présent paragraphe fait l'objet d'un examen par le Comité d'Offres. La décision de ce comité est notifiée au Comité des Risques. Le Comité de Direction entérine la décision.

Le Comité Offre est composé de la Directrice Générale Déléguée et des Responsable/Directeurs des services opérationnels et supports.

Il se prononce sur le caractère critique ou important de l'activité dont la sous-traitance est envisagée. Le Comité Offre analyse la demande d'engagement de sous-traitance, vérifie la conformité du projet au regard des règles et de la politique de sous-traitance et émet un avis sur le projet. La délibération du Comité est motivée et documentée de manière à en permettre la revue à posteriori. La décision finale appartient au Comité de Direction qui formalise sa décision au Comité d'Offres.

Un process opérationnel dans le cadre de la sous-traitance des activités « critiques et importantes » est en cours de validation avec notamment l'établissement d'une procédure de qualification de la sous-traitance accompagnée d'un dossier normatif de qualification.

2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées

Filassistance International sous-traite des activités critiques et importantes dans le domaine de l'expertise liée aux prestations de garanties juridiques, dans le domaine des activités de téléassistance, dans le domaine du traitement de prestations d'assistance dans les Départements et Régions d'Outre-mer et dans le domaine de la gestion des systèmes d'information. Les sous-traitants ont leur siège social en France (y compris Outre-mer).

Une partie de la gestion des actifs et la gestion de la réassurance sont également sous-traités.

Au 31 décembre 2019, Filassistance International sous-traite l'ensemble des fonctions clés à son actionnaire CNP Assurances à l'exception de la gestion des risques.

C. Profil de risque

C1. Risque de souscription

1. Description

Le risque de souscription non vie est le principal risque de Filassistance International . Il représente une variation défavorable de la valeur des engagements portés par l'assureur. En effet lors de la souscription d'une police d'assurance par les assurés, Filassistance International accepte un risque de souscription qui dépend du profil des assurés. Ainsi, ce risque fait partie de l'activité même de l'entreprise.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Les anticipations retenues (fréquence et montant des sinistres) dans les éléments d'établissement des primes d'assurances payés par les assurés. Il s'agit du risque sur les primes.
- L'écart entre les provisions (calculées sur les prévisions de sinistres) et les montants engagés sur les sinistres connus

A fin 2019, dans le cadre des capitaux de solvabilité requis (mesuré par la formule standard), le risque de souscription prédomine le profil de risque de Filassistance International puisqu'il atteint 66% du BSCR de l'entreprise avant les effets de diversification.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance International intervient sur les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile principalement et l'évolution du risque de souscription est directement corrélée au volume et à la nature des contrats souscrits par l'assureur.

Dans le cadre des activités de souscription, Filassistance International a mis en place plusieurs mécanismes de suivi et de maîtrise de ce risque :

- Revue de la politique de souscription qui définit les règles et le processus de souscription avec un comité d'engagement systématique au sein de Filassistance International et un comité d'engagement groupe au sein de CNP Assurances dans les cas définis. La définition des règles et seuils techniques (ratio de retour sur fonds économiques, ratio de sinistre à prime, ...) de la politique de souscription s'est appuyée sur le plan stratégique de Filassistance International dans le cadre du respect de l'appétence aux risques et des exigences en capital ORSA.
- Un comité trimestriel de suivi du portefeuille des produits qui vise à suivre la dérive éventuelle de la sinistralité et de proposer des mesures de maîtrise. En 2019, plusieurs renégociations tarifaires ont été menées sur des contrats qui présentaient une dérive de la sinistralité.
- Une meilleure connaissance du portefeuille avec la mise en place de grilles tarifaires. Ces travaux se poursuivent en 2020 avec une composante qualité des données de tarification disponibles au sein de l'entreprise
- La politique de réassurance permet également d'encadrer la réassurance de Filassistance International qui vise à protéger le résultat d'exploitation. Dans ce cadre, les engagements de Filassistance International ont l'objet d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par dossier.

C2. Risque de marché

1. Description

Le risque de marché pour Filassistance International est relativement limité du fait que l'entreprise intervient sur le marché de l'assistance caractérisé par une duration courte et ainsi un portefeuille de placement faible. Ce risque est principalement constitué des risques de taux, des risques action et des risques de contrepartie.

Ainsi Filassistance International évalue le risque de marché selon la formule standard. Ce dernier représente 16,2 % de son BSCR à fin 2019 avec une prépondérance du risque de taux et du risque de spread.

Une partie de la gestion des actifs financiers est sous-traité à SwissLife Asset management.

2. Politiques d'investissements, normes d'actif

Filassistance International s'est dotée d'une politique de gestion des investissements qui a été validée en conseil d'administration fin 2019. Elle décrit le dispositif mis en place pour gérer les risques financiers de Filassistance International :

- ✓ L'application des principes de la personne prudente
- ✓ L'application du principe de « double regard » dans les processus de décision d'investissement
- ✓ la prise en compte de la mesure du capital économique dans les décisions relatives aux investissements

La politique est complétée par des normes d'investissements qui fixent l'allocation stratégique cible de l'année à venir en adéquation avec les normes d'investissements du Groupe CNP Assurances.

C3. Risque de crédit

1. risque de crédit

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette. Ce risque se matérialise pour les obligations émises par les entreprises privées et également pour les obligations souveraines émises par les Etats. Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur et de sa qualité de crédit qui est généralement synthétisée par une notation financière.

2. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne ici le risque d'un défaut d'une contrepartie autre que les émetteurs des obligations détenues par Filassistance International. Il concerne pour Filassistance International les clients pour lesquels des primes acquises non émises sont comptabilisées. Il est également lié aux volumes de créances des réassureurs ainsi qu'aux volumes de trésorerie en banque.

Dans le cadre de la formule standard, le risque de défaut a représenté en 2019, 15,4 % du BSCR de l'entreprise.

3. Atténuation des risques

Le dispositif de politiques et de normes présenté pour les risques de marché (cf. section C2) s'applique pour les risques de crédit.

Filassistance International met également en place différents moyens de suivi à fin d'atténuer les risques de

contrepartie. Il s'agit notamment de :

- Suivi des soldes débiteurs et créditeurs de la balance client
- Point mensuel concernant le suivi des primes acquises non émises et identification des plans d'action à mettre en place. Dans ce cadre, des actions auprès des partenaires identifiés seront menées en 2020 pour réduire la part des créances de plus de 3 mois.

C4. Risque de liquidité

1. Description

Le risque de liquidité est défini comme le risque que Filassistance International ne soit pas en mesure de régler ses débiteurs en raison d'une faible liquidité de ses placements. Ce risque ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Le suivi de la trésorerie est assuré quotidiennement par le service comptable afin de s'assurer du besoin en liquidité compte tenu des flux entrants et sortants. Il s'assure à partir de ces éléments financiers de disposer des liquidités nécessaires. Dans le cas contraire, il déclenche les actions nécessaires de gestion des placements auprès de SwissLife qui gère par délégation la trésorerie de Filassistance International .

C5. Risque opérationnel

1. Description

Dans le cadre de l'activité de l'entreprise, celle-ci fait face à des risques opérationnels pouvant résulter de la défaillance de l'organisation mise en place, des activités du personnel, des matériels utilisés, ou d'autres facteurs internes ou externes impactant l'activité de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, Filassistance International s'appuie sur la nomenclature des risques opérationnels définie par le groupe CNP Assurances. Cette nomenclature concerne :

- Les produits/contrats et relations clients ;
- L'exécution, livraison, et gestion des processus ;
- Dysfonctionnements des systèmes d'information,
- La gestion des ressources humaines (risques sociaux et risques liés à la gestion des ressources humaines) ;
- La sécurité et la sûreté des biens et des personnes ;
- La fraude interne ;
- La fraude externe ;
- La gestion de projets (risques de carence dans le cadrage, le pilotage et la conduite du changement associée) ;

La description de ces éléments est exposée dans la politique de Gestion des Risques Opérationnels ainsi que la politique de Contrôle Interne

Au cours de l'exercice, une mise à jour de la cartographie des risques a été réalisée, notamment, sur les processus support et les processus pilotage. Les travaux de cartographie de processus non encore couverts se poursuivent sur 2020. Ils concernent principalement les processus métiers.

Le risque opérationnel a représenté en 2019, 3,7% du BSCR de l'entreprise.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Afin d'identifier et surveiller les risques opérationnels auxquels Filassistance International fait face l'entreprise met en place différentes mesures :

- Cartographie des processus de l'entreprise et identification des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne.
- Mise en place effective au 2nd semestre 2019 d'un outil de gestion des risques opérationnels, partagé avec le Groupe CNP Assurances (outil de GRC : contrôle permanent, cartographies des risques, déclaration des incidents, suivi des plans d'actions)
- Suivi des plans d'actions définis à la suite des missions d'audit (internes ou externes)
- Disponibilité d'un plan de continuité de l'activité de l'entreprise à jour pour poursuivre l'activité dans les cas d'interruption.

Dans une vision de pilotage des risques opérationnels, une évaluation de risques opérationnels est menée en lien avec le groupe CNP Assurances afin de déterminer le profil de risques opérationnels de l'entreprise et d'identifier les zones de risque et les actions de remédiation nécessaires.

Un contrat d'assurance groupe (responsabilité civile, et cyber assurance) souscrit par CNP Assurances participe des mesures d'atténuation des risques opérationnels.

2.1. Dispositif de contrôle permanent

Au cours de l'exercice, une campagne de contrôles a été réalisée. Cette campagne d'autoévaluation a permis l'ouverture de plans de remédiation dans une démarche d'amélioration continue.

2.2. Base Incidents

La collecte des incidents opérationnels, via la base Incidents, se place dans la continuité de la cartographie des risques en permettant de compléter le dispositif de pilotage des risques. Le processus de déclaration des incidents a été renforcé via une animation (formation, outil, ...) du contrôle interne plus importante auprès des métiers. Les incidents font l'objet d'analyses et de plans de remédiation.

2.3. Indicateurs et autres éléments de reporting

L'animation du contrôle permanent repose sur une circulation adéquate de l'information. Il convient de rendre compte des travaux menés aux acteurs impliqués dans l'animation du dispositif de contrôle interne, pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités tant au niveau opérationnel qu'au niveau managérial.

En 2019, la Direction Projets Qualité et Contrôle Interne a publié des indicateurs sur les principaux axes d'animation du contrôle permanent, et notamment :

- Indicateurs transmis à la fonction « gestion des risques » sur demande dans le cadre des travaux préparatoires du Comité d'Audit et des risques,
- Indicateurs transmis à la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances : Reporting_Risques opérationnels à fréquence trimestrielle (faits marquants, incidents, plans d'actions)
- Suivi des réclamations : évolutions des saisies des réclamations sur la période, des réclamations traitées par antériorité, et du délai moyen de traitement ;

Le dispositif de Contrôle Interne est présenté aux membres du Comité de Direction dans une instance dédiée : le Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne, celui-ci à vocation à être tenu à minima semestriellement. Le 1^{er} faisant un bilan de l'année 2019 s'est tenu au mois de janvier 2020.

C6. Autres risques importants

Filassistance International est attentive au risque de réputation qui peut altérer ponctuellement ou durablement la réputation de l'entreprise et potentiellement celle de ses actionnaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D1. Actifs

1. Principes de valorisation retenus

La valorisation des postes du bilan est effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de normes.
Aucune reclassification n'est effectuée.

2. Valorisation des actifs du bilan

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité II (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité II prévoit une valorisation des actifs et des passifs sous l'hypothèse que la compagnie va continuer son business (ie. Hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de Solvabilité II et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en Norme française. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la Norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composant entre autres des comptes de résultats en norme sociale, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité II à partir :

- Du bilan social French Gaap,
- Et de retraitements de certains postes du bilan social visant à obtenir une valorisation économique.

La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité II soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

2.1. Traitement des Goodwill – écart d'acquisition

Filassistance International ne détient pas de Goodwill au bilan.

2.2. Traitement des autres actifs incorporels

En conséquence des principes liés à l'application de la norme Solvabilité II, les actifs incorporels détenus par Filassistance International (fonds de commerce et logiciels) sont évalués à 0 en Bilan Solvabilité 2 car non évaluable à la juste valeur.

2.3. Traitement des frais d'acquisition reportés (FAR)

Le principe est de considérer que la totalité des actifs incorporels et assimilés (FAR) sont éliminés du bilan Solvabilité II, soit parce qu'il s'agit d'actifs non séparables, soit parce que ces actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Filassistance International annule la valeur des FAR au Bilan S2.

2.4. Traitement des Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur Valeur Nette Comptable (VNC).

2.5. Actifs de placement

Les actifs financiers sont évalués à leur valeur économique en application des principes dictés par la norme Solvabilité II. La valeur économique des actifs financiers est rapprochée de la juste valeur applicable dans les normes IFRS (valeur boursière).

2.6. Les autres actifs

Sont composés de :

- Créances nées d'opérations d'assurances ou auprès d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurances ;
- Autres créances (hors assurances) ;
- Trésorerie ;
- Autres actifs (intérêts courus non échus, charges constatées d'avance).

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

Les intérêts courus non échus, sont comptabilisés pour constater des intérêts restant à percevoir. Sous Solvabilité 2, la valeur de marché étant retenu plutôt que la valeur historique, les intérêts courus sont donc intégrés à cette valeur. Il n'y a donc pas lieu de conserver ces montants qui sont annulés au bilan SII car déjà valorisés dans la valeur de marché des actifs.

2.7. Impôts différés

Filassistance International applique les principes généraux de reconnaissance et de valorisation des impôts différés en conformité avec les principes de Solvabilité II. Ainsi, l'ensemble des variations de valeurs mentionnées ci-dessus, ainsi que la revalorisation des provisions techniques, conduit à la reconnaissance d'impôts différés calculés avec le taux en

Ci-dessous le récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31/12/2019 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2019 (k€)	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité II
Actif	67 416	69 021
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	609	0
Actifs corporels d'exploitation	1 041	1 041
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	38 573	40 786
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-
Provisions techniques cédées	58	59
Créances nées d'opérations d'assurance	22 008	22 008
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	55	55
Autres créances (hors assurance)	111	111
Comptes courants et caisse	4 134	4 134
Autres actifs	827	827

D2. Provisions techniques

La valorisation du passif à fin 2019 à des fins de solvabilité 2 conduit à un montant de passif de 27 159 K€ contre 36 785 K€ dans les comptes sociaux.

Postes du Passif Filassistance International au 31.12.2019 (k€)	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité II
Passif	36 785	27 159

1. Principes de valorisation retenus

1.1. Rappel normatif

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française et d'hypothèses décrites au paragraphe suivant.

Le Best Estimate vise à évaluer les engagements de Filassistance International sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

Les provisions techniques non-vie constituées au sein de Filassistance International relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais)
- Provision technique obsèques
- Provision technique dépendance
- Provision pour réserve d'équilibre
- Provision pour commissions variables versées aux Partenaires

Chacune de ces provisions, à l'exception de la provision pour réserve d'équilibre, fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

2. Méthodes et hypothèses

2.1. Données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques Best Estimate :

- **les données comptables** : correspondant aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French GAAP, les frais généraux ainsi que les sinistres réglés.
- **les données de gestion** : servant à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres, dossier par dossier, par année de survenance et de règlement.
- **les données externes** : provenant des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font pas l'objet d'autre regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état).

2.2. Hypothèses

Des hypothèses économiques (tel que la courbe des taux réglementaire EIOPA, taux d'inflation, taux d'impôts sur les sociétés, ...) et de passif (des sinistres, frais généraux, chargements sur primes, coût moyen d'un dossier, fréquence probable d'utilisation des garanties d'assistance, ...) sont utilisées dans le cadre des calculs des provisions best estimate.

Les méthodes retenues pour le calcul du best estimate sont différentes selon la nature des provisions techniques (Modèle déterministe « Chain Ladder » pour les provisions pour sinistres afin de projeter dans le futur les règlements de sinistres ; flux des provisions French GAAP actualisés avec la courbe des taux sans risques avec ajustement de volatilité ; prise en compte des primes futures et des charges afférentes aux contrats pour le best estimate de primes, ...)

Une marge pour risque est calculée. La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital égal au SCR nécessaire pour faire face aux pertes imprévues sur la durée de vie du passif.

Filassistance International calcule la marge pour risque à partir de l'approche dite « approximations des montants représentés par le terme $SCR(t)$ » selon l'article 58 paragraphes (a) (i.e. niveau 3 dans la hiérarchie des méthodes selon les Actes Délégués). Cette méthode est basée sur l'hypothèse que l'écoulement des SCR futures est semblable à celui des Best estimate.

La marge pour risque s'élève en 2019 à 1 463 K€

D3. Autres passifs

1. Principes de valorisation retenus

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Dépôts des réassureurs ;
- Dettes d'assurance et auprès des intermédiaires ;
- Dettes auprès des réassureurs ;
- Autres dettes (non assurance) ;
- Autres passifs.

Ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux sont évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont pris en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les provisions pour risques et charges respectent la norme IAS 37 car :

- L'entité a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions, étant à court terme (mois d'une année), l'effet actualisation est négligé.

Concernant les autres passifs, les données retenues sont déjà à leur juste valeur, il n'y a donc pas lieu de modifier le montant sous Solvabilité 2.

D4. Méthode de valorisation alternative

Filassistance International n'utilise pas de valorisation alternative

E. Gestion du capital

E1. Fonds propres

1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres

La gestion du capital de Filassistance International est réalisée en intégrant les exigences de solvabilité réglementaire, en vision instantanée mais également en vision prospective, en application notamment des principes définis dans l'article 45 de la directive Solvabilité 2 (ORSA)

En complément des méthodes de réduction du capital (ajustement du volume d'activité par typologie de garanties, revue de l'allocation des actifs, redéfinition des « management actions », transfert de risques, etc...), la gestion du capital permet de garantir la solvabilité de Filassistance International .

Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration et traitant du paiement des dividendes, y compris le cas de réduction ou suspension des dividendes si nécessaire.

2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital

Le plan moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans le cadre de l'exercice de planification ORSA. Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification. Il décrit les opérations envisageables sur le capital sur la durée du business plan (distribution des dividendes).

A l'issue de l'exercice de planification ORSA, ce plan moyen terme de gestion du capital est présenté pour validation au Conseil d'Administration de Filassistance International , après avis du groupe CNP Assurances. Le plan moyen terme de gestion du capital s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA, en conséquence :

- Il peut être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant les marchés (situation de stress sur les marchés actions, obligataires, etc.),
- Si la situation exige la revue, éventuellement partielle, de l'exercice de planification ORSA, le plan moyen terme de gestion du capital est également revu en conséquence. Il fait l'objet dans ce cas d'une nouvelle validation par le conseil d'administration.
- De manière générale, toute opération ayant un impact sur le capital fait l'objet d'une validation en conseil d'administration.

3. Description des éléments de Fonds Propres SII

3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base SII sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (Capital Social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,
- Des titres subordonnés.

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan social.

Elle est composée par :

- Les ajustements sur les actifs,
- Les ajustements sur les provisions techniques,
- Les ajustements sur les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

Les Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires ajustés si applicable, sur lesquels s'appliquent des limitations quantitatives. Filassistance International applique les limites en pourcentage du SCR telles que définies dans les mesures de niveau 2.

L'intégralité des Fonds propres de Filassistance International sont de Tier 1 correspond aux éléments de fonds propre de base, immédiatement disponibles et mobilisables ; il n'y a donc aucun montant de capital classé en Tier 2 ou Tier 3.

3.2. Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié au niveau de Filassistance International à fin 2019.

3.3. Montant des fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR à fin 2019 font intervenir le montant des dividendes prévisionnels à distribuer en 2020 sur le résultat de l'exercice 2019. Ces fonds propres éligibles sont de 39 271 K€. Ils sont composés en totalité de Tier 1.

Fonds Propres Eligibles Filassistance International au 31.12.2019 (K€)	2018	2019
Total	34 570	39 271

L'augmentation du niveau des fonds propres éligibles qui passent de 34,6 M€ à 39,3 M€ s'explique principalement par l'évolution à la hausse des fonds propres french GAAP expliquée par le résultat 2018 (+5,1M€) qui n'a pas fait l'objet de paiement de dividende.

E2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en terme de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR). Le modèle standard est calibré pour représenter la valeur économique sous risque égal au 99,5ème percentile, à l'horizon de projection d'un an. Le cadre du modèle standard couvre la totalité des activités de Filassistance International International.

2. Montant du capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR de Filassistance International au 31/12/2019 est de 22,6 M€. Le taux de couverture du SCR atteint ainsi 173,5% fin 2019. Il est en hausse du fait principalement de l'augmentation des fonds propres éligibles. Le SCR s'accroît de plus de 1,4 M€ entre 2018 et 2019 porté principalement par le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Les principaux risques auxquels est soumis Filassistance International sont les risques suivants :

- Le risque de souscription Non-vie représente 21,9 M€, soit 81% du BSCR,
- Le risque de défaut des contreparties représente 6 M€, soit 22% du BSCR,
- Enfin, le risque de marché est égal à 4,6 M€, soit 17% du BSCR.

3. Montant du capital minimum requis (MCR)

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Le MCR de Filassistance International est à fin 2019 de 5.6 M€ et conduit à un taux de couverture du MCR de 693,8%

Filassistance Décomposition du MCR (k€) – fin 2019	
Seuil (=25%*SCR)	5 660
Plafond (=45%*SCR)	10 189
Seuil plancher absolu	2 500
MCR Linéaire	5 660
MCR au 31/12/2019	5 660

E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Cette section n'est pas applicable à Filassistance International.

E4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Filassistance International n'utilise pas de modèle interne

E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté.

F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs)

S.02.01.02 – Bilan (K€)

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actif		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 041
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	40 786
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	124
Actions	R0100	39
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	39
Obligations	R0130	31 734
Obligations d'État	R0140	4 569
Obligations d'entreprise	R0150	26 627
Titres structurés	R0160	538
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	8 890
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	59
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	59
Non-vie hors santé	R0290	59
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	22 008
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	55
Autres créances (hors assurance)	R0380	111
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 134
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	827
Total de l'actif	R0500	69 021

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	7 340
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	7 340
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	5 668
Marge de risque	R0550	1 672
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 019
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 825
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 676
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 058
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	378
Total du passif	R0900	27 296

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisa- tion des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance Incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																		
Brut - assurance directe		R0110									47 630						47 630	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée		R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée		R0130																
Part des réassureurs		R0140									217						217	
Net		R0200									47 412						47 412	
Primes acquises																		
Brut - assurance directe		R0210									47 680						47 680	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée		R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée		R0230																
Part des réassureurs		R0240									217						217	
Net		R0300									47 462						47 462	
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe		R0310									14 801						14 801	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée		R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée		R0330																
Part des réassureurs		R0340									91						91	
Net		R0400									14 710						14 710	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe		R0410									611						611	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée		R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée		R0430																
Part des réassureurs		R0440									0							
Net		R0500									611						611	
Dépenses engagées		R0550									17 751						17 751	
Autres dépenses		R1200																
Total des dépenses		R1300									17 751						17 751	

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
	R1900									
Autres dépenses										
	R2500									
Total des dépenses										
	R2600									
Total amount of surrenders										
	R2700									

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (K€)

		Segmentation for:	
		Direct business and accepted proportional reinsurance	Total Non-Life obligation
		Assistance	
		C0120	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010		
Direct business	R0020		
Accepted proportional reinsurance business	R0030		
Accepted non-proportional reinsurance	R0040		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM			
Best estimate			
Premium provisions			
Gross - Total	R0060	-7 401	-7 401
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-7 401	-7 401
Claims provisions			
Gross - Total	R0160	13 069	13 069
Gross - direct business	R0170	13 069	13 069
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	59	59
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	13 011	13 011
Total Best estimate - gross	R0260	5 668	5 668
Total Best estimate - net	R0270	5 609	5 609
Risk margin	R0280	1 672	1 672
Amount of the transitional on Technical Provisions			
TP as a whole	R0290		
Best estimate	R0300		
Risk margin	R0310		
Technical provisions - total			
Technical provisions - total	R0320	7 340	7 340
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	59	59
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	7 281	7 281

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (K€)

Année d'accident / année de souscription

20010

11

Sinistres payés bruts K€ (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0170	C0180	
Précédentes	R0100														
N-9	R0160	6 873	623	23	4	2	0	0	0	4	0		4	7 529	
N-8	R0170	22 257	3 046	67	18	0	5	11	2	1			1	25 407	
N-7	R0180	24 040	2 391	66	2	12	8	3	5				5	26 528	
N-6	R0190	24 088	3 162	21	86	7	7	5					5	27 375	
N-5	R0200	23 867	822	239	44	17	18						18	25 008	
N-4	R0210	25 980	3 869	248	46	32							32	30 175	
N-3	R0220	18 519	4 996	438	86								86	24 039	
N-2	R0230	15 516	5 361	246									246	21 124	
N-1	R0240	14 824	5 534										5 534	20 358	
N	R0250	17 271											17 271	17 271	
Total													23 202	224 814	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0360	
Précédentes	R0100													
N-9	R0160													
N-8	R0170													
N-7	R0180	0	0	0	2	7	9	0	0					
N-6	R0190	0	0	14	16	17	0	0					0	
N-5	R0200	0	65	61	22	0	0						0	
N-4	R0210	2 730	235	72	0	32							32	
N-3	R0220	3 286	178	39	85								85	
N-2	R0230	2 655	321	344									346	
N-1	R0240	4 036	332										333	
N	R0250	4 965											4 984	
Total													5 780	

S.23.01.22 - Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 100	4 100			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 530	6 530			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	28 642	28 642			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290					
Ancillary own funds						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	41 725	41 725			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	41 725	41 725			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	39 272	39 272			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	39 272	39 272			
Capital de solvabilité requis	R0580	22 640				
Minimum de capital requis	R0600	5 660				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1.7				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6.9				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	41 725
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	2 453
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 630
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	28 642
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP) - activités non-vie	R0780	7 943
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP)	R0790	7 943

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (K€)

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
Risque de marché	4 567	4 567	
Risque de défaut de la contrepartie	5 977	5 977	
Risque de souscription en vie			
Risque de souscription en santé			
Risque de souscription en non-vie	21 897	21 897	
Diversification	-5 412	-5 412	
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	27 029	27 029	

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	1 437
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-5 825
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	22 641
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	
Capital de solvabilité requis	22 641
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (K€)

MCRNL Result	R0010	5 092
--------------	-------	-------

K€		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	5 609	47 632
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040
MCRL Result	R0200	

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	5 092
Capital de solvabilité requis	R0310	22 641
Plafond du MCR	R0320	10 188
Plancher du MCR	R0330	5 660
MCR combiné	R0340	5 660
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	5 660